

# **Cellule régionale de coordination de l'accueil des réfugiés ukrainiens**

**Le dispositif wallon d'accueil et d'hébergement des réfugiés ukrainiens**

**21 juin 2022**

# Sommaire

- Situation générale
- Mission de la cellule de coordination
- Mission particulière des Gouverneurs
- La stratégie régionale en matière d'accueil et d'hébergement

# Situation générale

Nombre de personnes ayant fui l'Ukraine (depuis le 24/02/22) : **7.270.939** (Source : UNHCR, 7 juin 2022), dont 1.15 million en Pologne, 1.11 en Russie, 780.000 en Allemagne.

**Total estimé 8,3 M** (Source : Ukraine situation-RRP March-December 2022 / 23rd April 22)

## En Belgique (source Dashboards Oekraïne NCCN/Statbel)

Nombre d'attestations de protection temporaire délivrées (13/06) : 46.852

Nombre de réfugiés UKR avec un besoin d'accueil (13/06) : 12.808

Nombre d'inscrits au Registre National (10/6) : 37.210

Dont en Wallonie : 9.961

## Profil des réfugiés UKR en Belgique (source Dashboard Statbel 13/06)



36,4%



63,6%



63,7%



36,3% (752 MENA)

# Situation générale

## Estimation du nombre de réfugiés UKR qui vont arriver en Belgique (dans le court et le moyen terme)

(source : Tracking & Scenarios CELEVAL maj 02/06/2022)

En Belgique	31 juillet 2022	31 décembre 2022
Scenario HAUT	77 490	150 000
Scenario MEDIAN	63 090	83 500
Scenario BAS	48 690	51 800

## D'après le scénario médian (le plus vraisemblable)

Wallonie	31 juillet 2022	31 décembre 2022
Nombre de réfugiés total (estimé à 30% du total)	18 927	25 050
Dont besoin d'aide (30%-40%)	5 678 – 7 571	7 650 – 10 020

# Situation générale

## Et les familles roms ?

⇒ Pas de statistiques officielles sur le nombre de réfugiés ukrainiens de la minorité rom présents en Belgique.

Rappel : la loi du 4 juillet 1962 relative à la statistique publique, modifiée par la loi du 1<sup>er</sup> août 1985, stipule : « *En aucun cas, les investigations et études statistiques de l'Institut national de statistique (aujourd'hui Statbel) ne peuvent concerner la vie privée, notamment la vie sexuelle, les opinions ou activités politiques, philosophiques ou religieuses, la race ou l'origine ethnique.* » (art. 24 quinquies)

# Situation générale

Le statut de protection temporaire auquel peuvent prétendre les réfugiés ukrainiens, y compris ceux appartenant à la minorité rom, permet l'ouverture de droits (revenus, assurance-maladie, allocations familiales, travail, etc.).



= Protection importante considérant par exemple que :

- 72% des Roms en Belgique n'ont pas d'assurance santé.
- 40% des Roms en Belgique vivent dans un ménage qui éprouve des difficultés (considérables) à joindre les deux bouts.
- 29% des Roms en Belgique ne disposent pas d'un compte bancaire, souvent nécessaires pour accéder aux services et à l'emploi (l'attestation de protection temporaire permet d'accéder au service bancaire de base dont un compte courant).

(source: « Roms et Gens du voyage en Belgique », enquête 2019 de l'European Union Agency for Fundamental Rights)

# Missions de la cellule de coordination

Le GW a décidé de mettre sur pied une cellule de coordination bénéficiant de l'appui opérationnel du centre régional de crise de Wallonie et travaillant en articulation avec le fédéral et les autres entités fédérées, afin de :

- Coordonner les actions à entreprendre pour assurer l'accueil des réfugiés ukrainiens, dans le cadre des compétences wallonnes (thématiques : logement et mobilisation d'infrastructures, mobilité, aide alimentaire, allocations familiales, prévention et soins de santé relevant des différents niveaux de pouvoir, accès au marché du travail, à la formation, etc.)
- Centraliser et diffuser l'information
- Centraliser les dispositifs de communication
- Être le point de contact régional unique en Wallonie
- Conseiller et assister le Ministre-Président et l'ensemble du Gouvernement afin d'apporter des réponses efficaces dans le cadre de l'accueil des Réfugiés ukrainiens

# Mission particulière des Gouverneurs

## Contexte de la mission

Le 20 mars 2022, le GW a adopté sa stratégie en matière d'accueil et d'hébergement des ressortissants ukrainiens, reposant sur **5 axes** (détaillés plus loin) :

- 1) Stimuler et encadrer l'accueil des ressortissants ukrainiens par les citoyens wallons dans leur logement privé ;
- 2) Recenser les hébergements collectifs publics, associatifs et privés susceptibles d'être mobilisés ;
- 3) Activer certains dispositifs du logement public ;
- 4) Soutenir les pouvoirs locaux ;
- 5) Autres mesures de prise en charge et droit de réquisition.



# Mission particulière des Gouverneurs

## Description de la mission

Dans le cadre de la stratégie régionale, les Gouverneurs ont été chargés par le GW, par lettre de mission du 31 mars 2022, de :

1. Animer et coordonner l'information à destination et au départ des pouvoirs locaux que ces derniers soient organisés par bassins de vie (par exemple une structure supralocale) ou sous tout autre forme ;
2. Réaliser un screening des hébergements collectifs pré-identifiés ;
3. Négocier et contractualiser au nom du Gouvernement la mise à disposition des hébergements collectifs ;

# Mission particulière des Gouverneurs

4. Préparer une stratégie de gestion de crise de type « Worst case scenario » ;
5. S'assurer d'une répartition équitable de l'effort d'accueil entre communes et veiller à informer le Gouvernement wallon en cas de surcharge de sa propre province. En cas d'absence de solution au niveau communal ou supralocal, le Gouverneur se charge de l'orientation des personnes au sein de sa propre province. Si sa propre province est en surcharge, les gouverneurs s'entendent sur la réponse à apporter, en coordination avec la cellule régionale ;
6. Outre la complétude des hébergements collectifs disponibles, vérifier que ces derniers, appuyés et/ou financés par le Gouvernement wallon, soient bien utilisés aux fins que celui-ci aura défini.

# La stratégie régionale

## Axe 1 : Stimuler et encadrer l'accueil par les citoyens wallons dans leur logement privé

Rappel : l'hébergement de crise (< 3 mois) = compétence du fédéral

- L'accueil chez les particuliers, qui repose sur un large élan de solidarité citoyenne, reste d'actualité.
- Complémentaire au recensement des offres d'accueil privées effectué par les communes (Housing Tool), la Wallonie a lancé la plateforme « Solidarité Ukraine » pour recueillir les propositions d'hébergement émanant de la population (+- 1000 offres).
- Concertation large et permanente (Fedasil/Gouverneurs/PL/inter-administrations/HCR/ONG...), permettant l'identification des points de blocage et la mise en place de réponses.
- Mise à disposition d'outils et de services :
  - Logement : plate-forme Solidarité Ukraine ; charte d'hébergement citoyen ; conditions minimales pour un hébergement de qualité ; modèle de convention d'occupation précaire ; outil d'analyse et enquêteurs salubrité.
  - Information : guides pratiques - FAQ pour réfugiés/citoyens/PL

# La stratégie régionale

## Axe 1 : Stimuler et encadrer l'accueil par les citoyens wallons dans leur logement privé

N.B.: Au départ des problématiques rencontrées sur le terrain, la cellule de coordination contribue à la mise en place de solutions. Par exemple, si la cohabitation hébergeur/hébergé(s) est difficile, la cellule de coordination peut intervenir pour :

- Informer les parties prenantes sur les leviers activables et les orienter si nécessaire vers les opérateurs spécialisés (ex : Centre de Médiation des Gens du voyage et des roms pour dialogue/relogement de familles roms ; AViQ pour personnes en situation de handicap ; CRI pour l'accompagnement dans les démarches d'intégration, etc.).
- Rechercher des solutions concertées, par exemple si besoin de reloger des ressortissants ukrainiens.

# La stratégie régionale

## Axe 2 : Recenser les hébergements collectifs publics, associatifs et privés susceptibles d'être mobilisés

Rappel : l'hébergement pérenne (> 3 mois) = compétence de la RW.

- +/- 12.000 places d'hébergements potentielles (dont 1/3 FWB) mais pas immédiatement mobilisables (réticences propriétaires, réservation des lieux, travaux requis) => les Gouverneurs ont été chargés de les screener pour vérifier la pertinence des propositions et identifier les hébergements mobilisables rapidement.
- Suite au screening, le GW a décidé d'activer des hébergements collectifs par phases :
  - 1000 places pour le **1<sup>er</sup> juillet** (priorité aux hébergements « individuels » + collectifs avec personnel) ;
  - 2500 places suppl. entre 1<sup>er</sup> juillet et 30 septembre ;
  - (en fonction des besoins réels) 3500 places suppl. entre 1<sup>er</sup> octobre et 31 janvier 2023.

# La stratégie régionale

## Axe 2 : Recenser les hébergements collectifs publics, associatifs et privés susceptibles d'être mobilisés

- Attribution des places prioritairement :
  - Pour reloger des ressortissants ukrainiens dans un logement référencé dans Housing Tool mais dont la mise à disposition se termine (ex : hébergement inadapté ; cohabitation difficile ; vacances de l'hébergeur) sans qu'aucune autre offre du Housing Tool ne corresponde au besoin;
  - Pour héberger des ressortissants ukrainiens arrivés dans une commune sans être passés par l'Office des Etrangers (dans l'attente de leur régularisation et de l'identification du lieu d'hébergement adéquat).
- Paiement par les ressortissants d'une indemnité d'occupation mensuelle de 300€/personne (+ 50€ par mineur < 18 ans).

# La stratégie régionale

## Axe 3 : Activer certains dispositifs du logement public

- Identification de terrains SWL/communes pour l'installation de logements modulaires (via accord-cadre SWL)
  - La présélection des sites se fera par le SPW TLPE et la SWL.
  - Min. 135 modules (40 avec une chambre ; 40 avec 2 chambres ; 55 avec 3 chambres).
  - Max 20 habitations par site.
  - Volonté de pérenniser ces logements modulaires dans le cadre de la politique régionale sociale du logement (ex : logement de transit, housing first).
- Autre action : permettre et encourager les locataires de logement public disposant d'une ou plusieurs chambres libres d'accueillir des ressortissants ukrainiens sans que cela ait une incidence sur le calcul du loyer (circulaire envoyée aux SLSP avec modèle de convention de participation aux frais et charges).

# La stratégie régionale

## Axe 4 : Soutenir les pouvoirs locaux

- Le GW octroie une subvention aux communes, via les structures supracommunales, dans le cadre de la mise en place d'un accueil coordonné des ressortissants ukrainiens sur le territoire wallon.
  - Budget = 3,57 millions €
  - Exemples de frais éligibles : le transport, frais de réquisition, frais administratifs, frais de personnel, frais de traduction, hébergement, équipement des infrastructures d'accueil et d'hébergement, frais et dépenses exposés par les CPAS.



# La stratégie régionale

## Axe 5 : Autres mesures de prise en charge et droit de réquisition

- Autres mesures : à côté de l'hébergement chez les particuliers et de l'hébergement collectif, il existe d'autres solutions à explorer. Ex.: les hébergements individuels et unifamiliaux mis à disposition par des particuliers, des entreprises, des associations, etc. (maisons, appartements, studios, conciergeries, etc.).
- Réquisition : travail préparatoire effectué (analyses et documents types) mais, à ce stade, la voie de la négociation est privilégiée car la réquisition ne peut se réaliser que lorsque la phase d'urgence est déclenchée.

# La stratégie régionale

## Intégration, santé et vivre-ensemble

La cellule régionale poursuit d'autres objectifs opérationnels, sur les matières liées à l'intégration, à la santé et au vivre-ensemble.

### Objectifs :

- Résoudre les difficultés liées aux besoins « bio-psycho-sociaux » des réfugiés et éviter les situations de non-recours en matière de santé primaire ;
- Collaborer avec les parties prenantes afin de coordonner et mutualiser les actions liées au bien-être et au vivre-ensemble ;
- Garantir la prise en charge des publics vulnérables (personnes en situation de handicap, victimes de violences conjugales, femmes seules avec enfants, aînés, roms,...) ;
- Réduire les risques psychosociaux des hébergeurs.

# La stratégie régionale

## Intégration, santé et vivre-ensemble

### Mesures :

Projets de mesures en matière de santé, d'action sociale et d'intégration :

- Un appel à projets dédié aux opérateurs de **l'aide alimentaire**, afin de les soutenir dans l'augmentation des demandes, suite au chevauchement des crises, notamment celle de l'accueil des réfugiés ;
- Un appel à projets dédié aux **Initiatives Locales d'Intégration (ILI)** dans le besoin et qui auront la capacité immédiate d'élargir leur offre de formation à la langue française et/ou leur offre en matière d'accompagnement sociojuridique ;
- Le renforcement des équipes des **Centres Régionaux d'Intégration** ;

# La stratégie régionale

## Intégration, santé et vivre-ensemble

- Le renforcement des équipes spécialisées dans l'accompagnement **ethnopsychologique**, de manière à répondre aux besoins psychosociaux générés par la crise ;
- Le renforcement du **SeTIS**, organisme agréé en interprétariat social, pour l'engagement d'interprètes supplémentaires ;
- Le déploiement d'**initiatives spécifiques** en matière de promotion de la santé, de prévention et d'accès aux soins de santé.

# La stratégie régionale

- **Mais aussi...**
  - Réponses aux problématiques intégration/santé/vivre-ensemble rencontrées localement et/ou orientation vers les services spécialisés ;
  - Mise en place prochaine d'une plate-forme informatique de gestion des hébergements pérennes wallons pouvant accueillir des réfugiés ukrainiens => la plate-forme permettra de cibler des hébergements pour certains profils plus spécifiques (ex: MENA ; personnes en situation de handicap ; familles élargies).

# La stratégie régionale

## Besoin d'infos ?

Toutes les informations en un seul endroit : [www.wallonie.be/ukraine](http://www.wallonie.be/ukraine) reprend l'ensemble des informations relatives à l'accueil des ressortissants ukrainiens et à l'impact du conflit en Ukraine. Il s'adresse :

- aux ressortissants ukrainiens, avec une traduction en ukrainien
  - aux citoyens wallons qui souhaitent accueillir/accueillent des ressortissants ukrainiens
  - aux pouvoirs locaux et aux services d'aide
- Pour chaque profil existe un « guide pratique pour le parcours du réfugié » (prochaine mise à jour disponible le 1<sup>er</sup> juillet)
- Contact :
- *Pour les citoyens* : 1718 (taper 1) et formulaire de contact sur [www.wallonie.be/fr/formulaire-de-contact](http://www.wallonie.be/fr/formulaire-de-contact)
  - *Pour les communes et CPAS* : [ukraine.info@spw.wallonie.be](mailto:ukraine.info@spw.wallonie.be) – 081/20.60.60 (8h30-17h)

MERCI  
pour votre attention